

2013/5917 - Approbation du règlement du concours d'images artistiques « La vie (extra)ordinaire des étudiants » organisé par la Ville de Lyon auprès des étudiants et d'un contrat type de cession de droits
(Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 07/10/2013, p. 2133)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cela concerne un dossier d'enseignement supérieur, pour l'approbation du règlement du concours d'images artistiques, organisé par la Ville de Lyon auprès des étudiants pour l'impression d'une vitrophanie sur la Maison des Etudiants, rue Jaboulay.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, le mois dernier, j'avais eu l'occasion de vous exprimer mon sentiment sur votre façon d'utiliser la collectivité à votre profit et ce, pendant la période préélectorale. Je vais renouveler ma réflexion aujourd'hui.

Car en effet, lancer un concours d'images à destination des étudiants de notre ville, dont l'appel à propositions va s'étaler du 4 novembre 2013 au 9 mars 2014, me semble pour le moins aller à l'encontre du principe d'antériorité, qui est comme vous le savez, un des quatre principes sur lesquels s'appuie le juge électoral, dans l'appréciation d'une campagne promotionnelle d'une collectivité.

Je souhaite donc que vous puissiez me communiquer sans tarder, tous les éléments relatifs à la prise de décision de ce concours, ainsi que tous ceux relatifs aux supports de communication, qui ne manqueront pas d'être utilisés pour cette opération.

Ainsi, je serais mieux à même d'apprécier cette notion d'antériorité.

Un dernier mot, Monsieur le Maire, avant que vous ne me disiez, comme d'habitude, que tout est parfait ou que vous ne répondiez pas : à propos du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, il nous a été indiqué qu'en raison de la période préélectorale, il n'était pas possible de changer sa disposition, alors pourquoi le lancement de ce concours obéirait-il à une autre règle ?

Et, dernier post scriptum dans la suite de ce qui vient d'être dit, si la nouvelle métropole doit entraîner des économies, il me semble que la métropole c'est un groupement de communes et si ces communes ne peuvent pas bénéficier d'économies, c'est un petit peu incohérent ! Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous pouvez nous préciser à combien cela s'élève ? Cela porte sur combien les sommes ? Parce qu'on a l'impression qu'on lance quelque chose d'extraordinaire !

Mme BALAS Laurence : Il ne s'agit pas des sommes, Monsieur le Maire, c'est une question de communication et d'utilisation de moyens de la Ville de Lyon pour une campagne électorale.

M. LE MAIRE : Madame Balas, vous voulez que nous ne fassions pas le concours ?

Mme BALAS Laurence : Non, non !

M. LE MAIRE : Je retire le dossier si vous voulez ?

Mme BALAS Laurence : Non, je ne vous dis pas cela, si vous considérez que pour le développement durable, on ne peut pas changer le rapport, ce n'est pas très cohérent ! C'est tout !

M. LE MAIRE : Je dirai aux étudiants que vous m'avez demandé de retirer le dossier !

Vous voulez qu'on le retire ? Je vous le demande ! Le Groupe UMP veut qu'on retire ?

Mme BALAS Laurence : Sauf si vous nous communiquez tous les éléments !

M. LE MAIRE : Vous aurez tous les éléments, comme d'habitude ! Donc, vous ne demandez pas de retirer le dossier ?

Mme BALAS Laurence : On veut que vous nous expliquiez !...

M. LE MAIRE : Très bien Madame Balas, donc je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés et Mme Perrin-Gilbert se sont abstenus.)
(Adopté.)